

## Documents à fournir pour tout renouvellement de CNI/Passeport

<u>Pour une personne mineure</u>	<u>Pour une personne majeure</u>
<input type="checkbox"/> Remplir le Cerfa ainsi que l'autorisation parentale présente à l'intérieur <b>OU</b> communiquer le numéro de pré-demande en ligne <input type="checkbox"/> 1 photo datant de moins de trois mois (pas de photo scolaire) aux normes <input type="checkbox"/> 1 justificatif de domicile de moins d'un an aux nom et prénom du responsable légal (par exemple l'avis d'imposition) (*) <input type="checkbox"/> La CNI du parent qui signe le Cerfa(*) <input type="checkbox"/> <b>Uniquement pour le passeport</b> , timbre fiscal à payer ( 17 € pour les moins de quinze ans et 42€ pour les personnes de quinze à dix-sept ans) <input type="checkbox"/> Uniquement <b>en cas de perte ou vol de votre CNI</b> , timbre fiscal à payer (25€) <b>La présence du mineur est obligatoire au rendez-vous en mairie.</b>	<input type="checkbox"/> Remplir le Cerfa <b>OU</b> communiquer le numéro de pré-demande en ligne <input type="checkbox"/> 1 photo datant de moins de trois mois aux normes <input type="checkbox"/> 1 justificatif de domicile de moins de un an à vos nom et prénom (par exemple l'avis d'imposition) (*) <input type="checkbox"/> 1 acte de naissance ou acte de mariage de moins de 3 mois (faisant apparaître votre nom marital), si vous êtes marié <input type="checkbox"/> <b>Uniquement pour le passeport</b> , timbre fiscal à payer (86€) <input type="checkbox"/> Pour une femme divorcée gardant son nom marital, le jugement l'autorisant à le garder(*) <input type="checkbox"/> Uniquement <b>en cas de perte ou vol de votre CNI</b> , timbre fiscal à payer (25€)
<b>En cas de divorce ou de séparation des parents</b>	<b>Pour une personne majeure hébergée</b>
<input type="checkbox"/> Le jugement du tribunal (*) <input type="checkbox"/> L'autorisation des deux représentants légaux <input type="checkbox"/> La CNI ou passeport des deux représentants légaux(*) <input type="checkbox"/> Les justificatifs de domiciles en cas de garde alternée(*)	<input type="checkbox"/> L'attestation de l'hébergeant datée et signée certifiant la résidence depuis plus de trois mois <input type="checkbox"/> CNI ou passeport de l'hébergeant(*) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de l'hébergeant(*)

**(\*) TOUJOURS APPORTER LES COPIES ET LES ORIGINAUX.**

Lors de la remise en main propre de la CNI ou du passeport, rapporter l'ancienne carte s'il s'agit d'un renouvellement.

### **Attention :**

- les anciens permis de conduire (ceux avant le 16/09/13) ne sont pas considérés comme pièce d'identité, ces derniers n'étant pas sécurisés.

- pour effectuer la pré-demande en ligne, il est nécessaire d'acheter le timbre fiscal avant le début de la procédure de demande.